

2026 à 9 h 30) à la barre du **Tribunal Judiciaire de MARSEILLE**, Palais de Justice, 25 rue Edouard Delanglade, Salle n°8, 13006 MARSEILLE, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, EN UN LOT UNIQUE, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

A MARSEILLE 4ÈME ARRONDISSEMENT (BOUCHES-DU-RHÔNE) 13004, dans un immeuble soumis au régime de la copropriété, comprenant un bloc A divisé en « A1 » et « A2 » et un bloc B, **situé 17 Rue Jeanne Jugan**,

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

QUARTIER CHUTES LAVIES **Section 817 D n° 109 « lieudit 17, rue Jeanne Jugan » d'une contenance de 00 ha 11 a 02 ca,**

LE LOT NUMERO CINQUANTE-SIX (56), consistant en **UN APPARTEMENT** situé au rez-de-chaussée de l'immeuble A2, d'une superficie loi Carrez de **73,17 m²** à droite, comprenant hall d'entrée avec placard, rangement, salle de séjour avec ouverture sur façade sud-est, chambre contiguë avec ouverture sur même façade, water-closet, salle d'eau, deux chambres contiguës avec ouverture chacune sur façade nord, cuisine avec placard avec ouverture sur même façade, séchoir donnant sur même façade,

Avec les deux cent vingt-six/dix millièmes (226/10000èmes) des parties communes aux copropriétaires de l'ensemble immobilier,

Et les quarante millièmes (40/1000èmes) des parties communes aux copropriétaires de l'immeuble A2.

ET **LE LOT NUMERO QUATRE-VINGT-ONZE (91)** consistant en **UNE CAVE** portant le numéro B3-45, Avec les quatre/dix millièmes (4/10000èmes) indivis des parties communes aux copropriétaires de l'ensemble immobilier, Et les deux millièmes (2/1000èmes) indivis des parties communes aux copropriétaires de l'immeuble B3.